

ARRETE N°UCA-2017-326

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu l'élection de Monsieur Mathias Bernard, en date du 16 décembre 2016, à la présidence de l'université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté n°2017-044 du 6 janvier 2017 ;

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Fabrice BOYER**, Directeur de la Bibliothèque Universitaire de l'Université Clermont Auvergne (BU de l'UCA), à effet de signer, au nom du Président de l'université, les actes suivants concernant les affaires traitées au sein de la BU de l'UCA :

1.1 : Les actes de gestion des personnels du service :

- Congés annuels et RTT (Réductions du Temps de Travail) ;
- Horaires ;
- Autorisations d'absences autres que garde d'enfant ou activité syndicale ;
- Attestations de présence, de service ;
- Déclarations d'accident de travail et certificats de prise en charge ;
- Ordres de mission d'une durée inférieure à 8 jours en France métropolitaine.

1.2 : Les actes d'exécution du budget alloué à la BU de l'UCA, dans la limite des crédits ouverts et disponibles, dans le respect du cadre légal et réglementaire et conformément aux procédures d'établissement :

- Dépense :
 - engagement, pour des montants inférieurs ou égaux à 7.500 € ;
 - constatation et certification du service fait et des pièces justificatives afférentes, quel que soit le montant ;
- Recettes : demandes de titres de recettes ;
- Missions : états liquidatifs des frais de déplacement.

Article 2 :

Sont expressément exclus de la présente délégation :

- Toute convention ;
- Tout ordre de mission/invitation à l'international.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice BOYER, la délégation de signature qui lui est confiée aux articles 1.1 et 1.2 sera exercée par **Monsieur Olivier LEGENDRE**, Directeur adjoint de la BU de l'UCA.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires prévus aux articles 1 et 3, la délégation de signature prévue à l'article 1.2 sera exercée, chacun en ce qui les concerne, par :

- **Monsieur Gaël BOURDET**, pour la Bibliothèque Numérique ;
- **Madame Marie-Aude AUMONIER**, pour la Bibliothèque Lettres et Sciences Humaines ;
- **Madame Florence BODEAU**, pour la Bibliothèque Droit Economie Management ;
- **Madame Solen COSTAOUËC**, pour la Bibliothèque Sciences, Technologies, STAPS ;
- **Madame Patricia PLANE**, pour la Bibliothèque des antennes Aurillac et Le Puy ;
- **Madame Véronique PREVOST**, pour la Bibliothèque de l'IUT d'Allier ;
- **Madame Oriane VYE**, pour la Bibliothèque ESPE ;
- **Madame Marie DURAND-BERNET**, pour la Bibliothèque de l'antenne Moulins.

Article 5 :

L'arrêté n°2017-044 du 6 janvier 2017 est abrogé.

Article 6 :

Le Directeur Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 octobre 2017

Le délégué,


Mathias BERNARD, Président

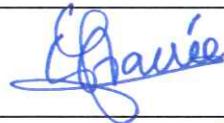
Le Président de l'Université Clermont Auvergne certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le **24 NOV 2017**

- Publié le **24 NOV 2017**

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Les délégataires,

Vu et pris connaissance, le 16 OCT. 2017	Fabrice BOYER	
Vu et pris connaissance, le 16 OCT. 2017	Olivier LEGENDRE	
Vu et pris connaissance, le 16 OCT. 2017	Gaël BOURDET	
Vu et pris connaissance, le 16 OCT. 2017	Marie-Aude AUMONIER	
Vu et pris connaissance, le 16 OCT. 2017	Florence BODEAU	
Vu et pris connaissance, le 16 OCT. 2017	Solen COSTAOUËC	
Vu et pris connaissance, le 19 OCT. 2017	Patricia PLANE	
Vu et pris connaissance, le 19 OCT. 2017	Véronique PREVOST	
Vu et pris connaissance, le 19 OCT. 2017	Orianne VYE	
Vu et pris connaissance, le 16 NOV. 2017	Marie DURAND-BERNET	